

Le mardi 26 novembre 2013, à 9 h 30, le conseil portuaire unique du port de La Cayenne-Marennes s'est réuni à la mairie de Marennes sur convocation de son président afin d'émettre un avis sur :

### 1°) Port ostréicole de La Cayenne - tarifs des taxes et droits pour 2014

- ⇒ taxes de stationnement des navires de pêche et de conchyliculture
- ⇒ taxes de stationnement des navires de plaisance dans le chenal ostréicole
- ⇒ redevance domaniale de la concession portuaire ostréicole
- ⇒ ostréiculteurs
  - plaisanciers
  - ostréiculteurs retraités
  - restaurants

### 2°) Port de plaisance - tarifs des taxes et droits pour 2014

- ⇒ taxes de stationnement
  - journalières
  - mensuelles d'été et d'hiver
  - annuelles

### 3°) Taxes d'usages

### 4°) Questions diverses

#### ASSISTAIENT A LA REUNION DU CONSEIL PORTUAIRE, LES MEMBRES SUIVANTS :

- ➔ **Président du Conseil portuaire**  
M. Mickaël VALLET, conseiller général, maire de Marennes
- ➔ **Représentants du concessionnaire du port (commune de Marennes)**  
M. Maurice-Claude DESHAYES, premier adjoint
- ➔ **Représentant du conseil municipal de Marennes**  
M. Jacques BARON, adjoint chargé des affaires maritimes
- ➔ **Représentants du personnel du concessionnaire (commune de Marennes)**  
M. Bernard TRANCHANT, directeur général des services  
M. Hugues PIERRE, responsable du port
- ➔ **Représentants du personnel appartenant au service chargé du port**  
Mme Alexandra TURPAUD, direction en charge de la mer  
M. Pierre DURAND DE GEVIGNEY, direction en charge de la mer
- ➔ **Représentants des usagers du port pêche/conchyliculture**  
M. Patrice NORMANDIN  
M. Frédéric LAGARDE
- ➔ **Représentants des usagers du port de plaisance désignés par le Comité local des usagers permanents de la plaisance**  
M. Jean-Louis GUILLORY  
M. Guy GOETZ  
M. Michel JICQUELLO  
M. René FORESTIER  
M. Gérard BENOIT CHOIGNARD  
M. Jean OGER

➔ **Représentants des usagers du port de plaisance désignés par le président du Conseil général**

M. Pierre BULLOT  
M. André BOUSQUET

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :**

M. Régis CASSEREAU, agent de police municipale

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.



**I) PORT OSTREICOLE - TARIFS DES TAXES ET DROITS 2014 :**

**M. DESHAYES** souligne que la commune a tenu compte de la situation difficile dans laquelle se trouvent les ostréiculteurs pour fixer les tarifs des taxes et droits pour 2014. En conséquence, il propose de ne pas augmenter les taxes pour les ostréiculteurs. Pour les autres tarifs, il propose une augmentation de 2 % environ. Il précise qu'une augmentation de 2 % seulement est proposée pour les plaisanciers dans le chenal car il n'y a pas eu de travaux réalisés dans le port ostréicole.

**M. GUILLORY** demande s'il peut y avoir un transfert d'investissement du port ostréicole vers le port de plaisance, plus précisément si les excédents d'investissement peuvent être utilisés pour le port de plaisance.

**M. TRANCHANT** répond que ce n'est pas possible techniquement et réglementairement, les deux budgets étant distincts.

**Monsieur le maire** souligne qu'un budget unique pour les deux ports serait possible et qu'il serait d'accord sur le budget unique sous réserve que cela n'entraîne pas de perte de subventions.

**M. OGER** demande si les travaux d'aménagement de l'aire de carénage ne seront affectés financièrement qu'au port de plaisance.

**M. TRANCHANT** répond que le port de plaisance, seul, supportera les dépenses liées à ces travaux.

**Monsieur le maire** fait observer que les subventions pour ces travaux seront versées au port de plaisance et non au port ostréicole. Il se pose la question de savoir s'il serait plus logique qu'il n'y ait qu'un seul budget.

**Mme TURPAUD** souligne qu'il y aurait dans ce cas un port mixte.

**Monsieur le maire** va étudier cette question de budget unique

**M. de GEVIGNEY** note que lorsqu'on évoque les travaux des portes d'écluse, il est intéressant de savoir de quel côté on se trouve.

**Les propositions de tarifs du port ostréicole, après discussion, sont soumises au vote du conseil portuaire. Elles sont adoptées à l'unanimité.**

**II) PORT DE PLAISANCE - TARIFS 2014 :**

**M. DESHAYES** informe que les travaux d'aménagement de l'aire de grutage et de carénage ainsi que du bâtiment devraient être terminés mi-janvier 2014. Il rappelle que le coût des travaux, au port de plaisance, s'élève à 714 000,00 € HT soit :

133 000,00 € pour le bâtiment ;  
510 000,00 € pour l'aire de carénage ;  
71 000,00 € pour les pontons.

Les subventions obtenues, mais non encore versées, sont les suivantes :

- Conseil général .....	307 000,00 €
- Agence de l'Eau .....	95 000,00 €
soit .....	402 000,00 €

Le port bénéficiait d'un excédent de 150 000,00 €. Cela représente donc une recette de 552 000,00 €. Un emprunt de 162 000,000 à 170 000,00 € devra être souscrit pour financer une partie des travaux. Toutefois, c'est en fonction du coût total et définitif des travaux que l'on connaîtra le montant réel de l'emprunt à contracter. Il souligne que d'autres travaux devront être réalisés dans les toutes prochaines années : les pontons, les catways, les portes d'écluse.

En ce qui concerne les charges de fonctionnement, le port va devoir supporter des dépenses nouvelles, plus particulièrement la collecte et le traitement des déchets spécifiques du port de plaisance.

Aussi, convient-il d'augmenter les recettes pour rembourser les annuités de l'emprunt qui va être contracté, pour supporter les dépenses de fonctionnement et pour réaliser les autres dépenses d'investissement. Il faut environ 30 000,00 € de recettes nouvelles. Cela se traduit par la nécessité d'augmenter les taxes du port de plaisance de 30 %.

**Mme TURPAUD** demande quelle sera la durée de l'emprunt.

**M. DESHAYES** précise que l'emprunt devrait être contracté pour une durée d'environ douze ans.

**Mme TURPAUD** souligne que la fin de la concession du port à la commune interviendra en 2018. Il conviendra donc que le Conseil général revoie le contrat de concession.

**M. DESHAYES** fait observer que l'augmentation de 30 % des taxes devrait se traduire par un total de recettes de 90 000,00 € en ce qui concerne le stationnement. En ce qui concerne le grutage, la recette devrait augmenter de 7 000,00 € au maximum ou de 5 651,00 € au minimum.

**M. GOETZ** estime que c'est beaucoup trop d'augmentation. Il souligne qu'il n'y a que dans le public que l'on voit de telles augmentations. Il note qu'il ne dispose des comptes que depuis 2009. Il se demande si les excédents du port de plaisance, il y a trente ans, n'ont pas été affectés à la commune. Il souligne que le port de plaisance apporte une plus-value à la commune.

**Monsieur le maire** fait observer qu'il n'y a que dans le domaine public qu'il y a la possibilité de ne pas s'aligner sur les autres.

**M. GOETZ** note qu'il y a toujours eu une augmentation des taxes.

**M. de GEVIGNEY** souligne que l'Agence de l'Eau apporte une subvention au port de plaisance.

**Monsieur le maire** explique que le port de plaisance a un budget autonome. Le choix a été fait de ne pas augmenter les taxes il y a deux ou trois ans, en prévision des travaux car le service n'existait pas. Aujourd'hui, le service existe. Le port de plaisance n'a pas de placements financiers sur un Codevi ou autre. Lorsque le port sera confronté à un imprévu, il faudra de l'argent. Il rappelle que la plaisance est un loisir récréatif. Il est donc nécessaire d'équilibrer les comptes.

**M. GUILLORY** souligne que les plaisanciers ont souhaité la réalisation de ces travaux. Ils sont satisfaits que les choses avancent. Toutefois, il a été résistant, comme d'autres, aux augmentations. Peut-être les plaisanciers auraient-ils dû insister davantage sur la prévision de recettes en augmentant régulièrement les taxes pendant quelques années.

**M. BARON** note que cela a été proposé aux plaisanciers.

**M. GUILLORY** estime que l'augmentation de 30 % est brutale. Il donne lecture d'un texte de l'association des plaisanciers joint en annexe à ce présent compte-rendu.

**M. BARON** rappelle la réunion de l'assemblée générale de l'APPM au cours de laquelle avaient été présentés les travaux ainsi que leur coût. Il avait été proposé d'augmenter les taxes avant même que la structure ne soit réalisée. L'APPM avait alors refusé cette augmentation des taxes.

**M. GUILLORY** souligne que, aujourd'hui, il faut payer ce qui doit l'être. Pour les travaux futurs, il convient de lisser les augmentations des taxes.

**M. BENOIT CHOIGNARD** note qu'il convient de prévoir les travaux de réparation des portes si cela se traduit par une dépense de 150 000,00 €.

**M. de GEVIGNEY** informe que les portes du port ont été remplacées au Château d'Oléron. Il précise que le changement de portes s'élève à 350 000,00 € alors que la réparation de portes s'élève à 150 000,00 €.

**Monsieur le maire** fait observer qu'on ne connaît jamais à l'avance le taux des subventions. En ce qui concerne les travaux du port, on ne savait pas quelle subvention le port allait obtenir. Il note par ailleurs que si les travaux ont pu être réalisés au port, dans l'attente du versement des subventions, c'est grâce à la trésorerie de la commune, ce qui a limité les frais notamment financiers pour le port de plaisance.

**M. de GEVIGNEY** se demande jusqu'à quand les portes du port vont fonctionner. Il suggère de planifier ces travaux.

**M. GOETZ** demande si un seuil peut être réalisé au niveau des portes.

**Monsieur le maire** répond que les usagers du port seront associés au choix des travaux. Un cabinet d'études sera missionné.

**M. GOETZ** souligne que pour la grue, il est prévu une augmentation de 20 %. En hiver, par rapport au tarif fixé jusqu'à présent, cela correspond au double de ce tarif.

**M. DESHAYES** souligne qu'en ce qui concerne le tarif d'hiver, on est actuellement à 23,05 €. Le tarif va passer à 26,25 €. Il a travaillé sur les tarifs à partir de ceux de Rochefort.

**M. de GEVIGNEY** estime qu'il est souhaitable d'avoir les mêmes grilles tarifaires pour comparer les tarifs entre les différents ports. Il y a beaucoup de ports qui n'ont pas de tarifs normaux.

**Mme TURPAUD** estime que les tarifs proposés pour le port de plaisance de Marennes sont totalement justifiés.

**M. GOETZ** estime qu'il ne fallait pas mettre en place une grue mais un roulève.

**M. TRANCHANT** note que cela aurait coûté plus cher pour le port.

**M. GUILLORY** souligne qu'il est difficile de savoir si le tarif est bon ou pas.

**Mme TURPAUD** fait observer que des subventions d'équilibre sont parfois versées à tort aux ports de plaisance.

**M. TRANCHANT** souligne qu'un port est un service public industriel et commercial (SPIC) pour lequel il ne peut y avoir de subvention.

**M. GUILLORY** souhaite que cela se sache.

**M. BENOIT CHOIGNARD** informe que l'association des plaisanciers (APPM) a décidé de donner son accord sur l'augmentation des taxes.

**M. NORMANDIN** pense qu'il ne faut pas hésiter à anticiper des travaux en augmentant régulièrement les tarifs. Il faut que cela serve de leçon.

**M. BARON** souligne que le port de plaisance de Marennes va être l'un des seuls ports de plaisance respectueux de l'environnement.

**M. de GEVIGNEY** souligne qu'à terme, il y aura des ports de plaisance qui seront bien équipés : Marennes va être le premier port équipé.

**M. BARON** fait observer que Marennes est l'un des ports de plaisance les moins chers de la côte.

**Monsieur le maire** tient à rappeler le problème de pollution du port.

**Les propositions des tarifs du port de plaisance, après discussion, sont soumises au vote du conseil portuaire. M. GOETZ est contre les tarifs de la grue et favorable sur les autres tarifs. Les propositions sont adoptées par le conseil portuaire.**

### **III) QUESTIONS DIVERSES :**

1°) **M. CASSEREAU** évoque l'utilisation de la passerelle au port ostréicole. Elle a été mise en place pour être utilisée occasionnellement alors qu'elle est utilisée par certains toute l'année. La police municipale a pourtant informé que le stationnement à l'année était interdit. Malgré cette information, certains chalands stationnent sur cette passerelle continuellement. Il rappelle qu'il avait été suggéré de fixer un tarif dissuasif pour libérer cette passerelle.

**M. NORMANDIN** fait observer que les bateaux de la brigade nautique stationnent sur cette passerelle. Il informe qu'il n'est pas contre le paiement d'une taxe de stationnement.

**M. DESHAYES** souligne que le paiement d'une taxe est désormais prévu : le premier jour serait gratuit puis ce serait 7,00 € par jour, les jours suivants.

**M. de GEVIGNEY** estime que le montant de 7,00 € n'est pas suffisamment dissuasif.

**M. NORMANDIN** souhaite que ceux qui stationnent paient.

**M. de GEVIGNEY** pense qu'il ne faut pas fixer un tarif faible.

**M. DESHAYES** propose de fixer le tarif à 10,00 € au lieu de 7,00 €.

**M. NORMANDIN** propose de fixer les tarifs comme pour le quai, c'est-à-dire à 10,00 €.

**M. de GEVIGNEY** se demande si le remède ne va pas être pire que le mal, considérant que 10,00 € n'est pas un tarif suffisamment dissuasif.

**Monsieur le maire** propose de fixer le tarif à 15,00 €.

**M. OGER** propose que le stationnement soit limité à trois jours.

**M. CASSEREAU** fait observer que la police municipale ne peut pas être tous les jours au port de La Cayenne.

**M. DESHAYES** confirme la proposition du maire à 15,00 €.

2°) **M. de GEVIGNEY** évoque le problème de stationnement du bateau "Le Squale". L'année dernière, le propriétaire a été mis en demeure de le sortir du chenal. Il risque en effet de couler là où il est. Il demande s'il faut le mettre en demeure de le sortir complètement.

**M. CASSEREAU** souligne qu'il a payé ses taxes de stationnement. Ce bateau doit faire l'objet d'un reclassement. En fonction de ce reclassement, il pourra être réutilisé.

**3°) Mme TURPAUD** informe que le plan de traitement des déchets sera à revoir en 2014. Ce plan va évoluer car les travaux sont en cours. A Marennes, la réflexion sur ce plan de traitement a bien avancé.

**4°) M. de GEVIGNEY** informe que son collègue du sud du département va être plus présent pour la police de quai au port de Marennes.

**5°) M. BENOIT CHOIGNARD** demande où en est le nouveau règlement du port.

**M. de GEVIGNEY** informe que le règlement du port a été pris. Il contient notamment le règlement général, le règlement particulier. Le règlement particulier va faire l'objet d'un rectificatif sur la hauteur des câbles électriques. Il faudra afficher ce règlement. La hauteur limitée des mâts sera de 16 m au lieu de 19 mètres. Le règlement a été signé par le maire et le président du Conseil général. Il faudra un modificatif l'année prochaine. Il propose aux plaisanciers de le relire et de faire des propositions.

**6°) M. FORESTIER** demande qu'il y ait plus de concertation lorsque des places se libèrent dans le chenal afin de savoir quel bateau de plaisance va prendre la place. Un bateau de plaisance de 10 m de long a été mis devant son bateau. Il n'a plus suffisamment de place.

**M. CASSEREAU** fait observer que dans le cas présent, c'est une question d'amarrage qui se pose. Il souligne que le problème se pose lorsqu'un plaisancier achète un plus gros bateau.

**M. GUILLORY** propose de prévoir une longueur maximum par appontement.

**7°) M. NORMANDIN** souhaite avoir des informations sur le projet de pédalo-canoé dont il a entendu parler.

**Monsieur le maire** informe que deux ex salariés de l'Usine TREPEAU ont élaboré un projet de base de loisirs (kayak) sur le canal Charente-Seudre. Il a rencontré Mme LABAT du Conseil général. Le Conseil général est d'accord. Ce projet se heurte à l'opposition de la Gaule Marennaise qui a présenté un non catégorique. Il va rencontrer le bureau de la Gaule Marennaise prochainement. L'activité de cette base de loisirs serait exercée d'avril à septembre. Il rappelle que le canal Charente-Seudre est navigable.

**8°) M. GUILLORY** informe le conseil portuaire que son bateau est vendu. Il va donc quitter le port de Marennes. Il ne siègera plus au conseil portuaire.



*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*

Mickaël VALLET  
Maire de Marennes  
Conseiller général  
Président du conseil portuaire



**Conseil portuaire du mardi 26 novembre 2013 – Communication APPM**

Si l'Association des Plaisanciers des Ports de Marennes, intervenant pour ses adhérents en particulier, et pour l'ensemble des usagers en général, ne remet pas en cause la synthèse financière des travaux du port de plaisance qui vient d'être transmise, présentant le besoin d'emprunter à terme 162000 €, elle regrette que la globalité de ce budget n'ait pas été discutée quand le programme fut engagé, et que les hausses des taxes prévisibles, à l'époque, ne fussent point estimées et anticipées avec une mise en place progressive.

Aujourd'hui, les usagers du port de plaisance sont face à une augmentation soudaine de 30%, ce qui, pour certains d'entre eux, est difficilement acceptable. Qui aurait pu prévoir l'ampleur d'une telle augmentation, parfois compliquée à admettre dans le cadre d'un budget familial à gérer ?

Aussi, nous souhaitons du Conseil portuaire :

- Que toutes les informations relatives au budget et à la trésorerie de ce grand projet (ainsi que les prévisions des travaux à venir) soient formellement présentées dans le cadre du Conseil portuaire avec tous détails explicatifs.

Et,

- Que soit étudiée la possibilité, à partir de 2014, de mettre en place des augmentations progressives lissées, pour neutraliser, dans le futur, de nouvelles hausses brutales.